



SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2020

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 174
Nombre de votants : 184
(A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le jeudi 3 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, POUSSARD Laurent suppléant de BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe (à partir de 19h29), LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François,

LEMENUUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h15), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine, GRUNEWALD Martine à LEFAIX-VERON Odile, HAMELIN-CANAT Anne-Marie à DUFILS Gérard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LAMORT Philippe (jusqu'à 19h29) à DESTRES Henri, LELONG Gilles à LAINE Sylvie, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à AMIOT Florence, PROVAUX Loïc à MAUQUEST Jean-Pierre, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h15), VARENNE Valérie à HUREL Karine,

Excusés :

ASSELIN Etienne, BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FEUILLY Hervé, GODAN Dominique, LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice.

Délibération n° DEL2020_070A

OBJET : Mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Exposé

La Commission consultative des services publics locaux, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Cette Commission répond de fait aux principaux objectifs suivants :

- créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux,
- mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics locaux en liaison avec les associations d'usagers.

L'article L.1413-1 du CGCT rend de fait obligatoire pour les Etablissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la mise en place de cette Commission pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Missions de la Commission

Les missions de la Commission définies par le CGCT sont les suivantes :

<p><u>L'examen de rapports :</u></p>	<p>Les rapports annuels établis par les concessionnaires et comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des contrats de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris en concession de travaux, ces rapports permettent en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.</p> <p>Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers.</p> <p>Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.</p> <p>Les rapports annuels établis par les titulaires de marchés de partenariat et permettant d'en suivre l'exécution.</p>
<p><u>Des consultations obligatoires :</u> (La Commission donne son avis avant la décision du Conseil communautaire)</p>	<p>Sur tout projet de délégation de service public avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.</p> <p>Sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.</p> <p>Sur tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.</p> <p>Sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.</p>

La Commission détient aussi un pouvoir de proposition : la majorité des membres de la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Le Président de la Commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

Composition de la Commission

Cette Commission, présidée par le Président de l'EPCI ou son représentant, comprend :

- des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la Commission peut, sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Règlement intérieur

Un règlement qui sera adopté lors de la première réunion de la Commission Consultative des Services publics Locaux fixera :

- la périodicité des réunions,
- les modalités de détermination de l'ordre du jour,
- les conditions de convocation, d'envoi des documents,
- les modalités de délibération des membres,
- les conditions dans lesquelles une publicité sera donnée aux débats.

Périmètre d'intervention

La Commission Consultative des Services Publics Locaux sera amenée à traiter notamment des services publics suivants :

- Transports publics urbains
- Eau / Assainissement
- Ordures ménagères
- Promotion du tourisme
- Bâtiments industriels communautaires
- Cité de la Mer
- Toutes les concessions existantes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 10- Vote à bulletin secret) pour :

- **Instaurer** la mise en place de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
- **Dire** que la Commission pourra être présidée par le Président David MARGUERITTE ou son représentant, Frédéric LEQUILBEC,
- **Retenir** le principe d'une composition paritaire de la Commission sur la base de dix membres issus du collège des élus et de dix membres issus du collège des associations locales,
- **Procéder** à la désignation de dix élus titulaires et dix suppléants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour siéger au sein de cette instance, à savoir :

- la Vice-Présidente en charge de la mer, du nautisme et du rayonnement du Cotentin : Manuela MAHIER (suppléant : Benoît ARRIVE)
 - la Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs : Odile THOMINET (suppléante : Christèle CASTELEIN)
 - le Vice-Président en charge du Cycle de l'Eau : Philippe LAMORT (suppléant : Jean-René LECHATREUX)
 - le Vice-Président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets : Edouard MABIRE (suppléant : Philippe BAUDIN)
 - le Vice-Président en charge des mobilités : Arnaud CATHERINE (suppléant : Stéphane BARBE)
 - les membres issus de la Commission de délégation de service public : Sylvie LAINE, Philippe GASNIER, Christian FAUDEMÉR, Pascal LEBRUMAN, Yves ASSELINE en qualité de titulaires, Evelyne MOUCHEL, Jean-Paul VASSELIN, Christine LEONARD, Jocelyne LEVAVASSEUR, Henri DESTRES en qualité de suppléants.
- **Désigner** dix représentants d'associations locales :
 - Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'Union Fédérale des consommateurs « Que Choisir » (UFC) ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'ADPCR ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'INDECOSA CGT ou son représentant
 - Monsieur le Président de ASSECO CFDT ou son représentant
 - Monsieur le Président de AFOC (FO) ou son représentant
 - Monsieur le Président de Familles Rurales ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'association « La truite cherbourgeoise – La mouche de la Saire » ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'association VELORUTION CHERBOURG ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'ADSEAM « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte dans la Manche » ou son représentant
 - **Déléguer** au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour toute la durée de son mandat et pour tous les projets sur lesquels la CCSPL doit être consultée, la charge de la saisine de cette commission.
 - **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
 - **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
 - **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE